

SERVICE DES TAXES COMMUNALES

Chaussée Freddy Terwagne, 76

4540 AMAY

celine.leclercq@amay.be

Heures d'ouvertures : 9h à 12h00

Tél: 085/830.812

Amay, le 30 Avril 2021

AVIS DE PUBLICATION
MESURES D'ALLÈGEMENT FISCAL POUR L'EXERCICE 2021

En application des articles n° L 1133-1 à L 1133-3 du code de la démocratie locale et de la décentralisation, le Bourgmestre de la commune d'Amay porte à la connaissance de la population que le Conseil communal, en séance du 24 mars 2021, a décidé d'établir les mesures suivantes :

- Ne pas appliquer la délibération du 28 octobre 2020 approuvée le 30 novembre 2020 établissant, pour les exercices 2021 à 2025, la redevance sur l'occupation du domaine public par le placement de loges foraines et loges mobiles, en faveur du secteur forain ;
- Ne pas appliquer la délibération du 28 octobre 2020 approuvée le 30 novembre 2020 établissant, pour l'exercice 2021, la taxe sur l'enlèvement et le traitement des immondices et ce uniquement pour la partie forfaitaire de la taxe, en faveur des secteurs cafetiers et restaurants ;
- Ne pas appliquer la délibération du 24 octobre 2019 approuvée le 28 octobre 2019 établissant, pour les exercices 2020 à 2025, la taxe sur les débits de boissons, en faveur du secteur des cafetiers ;
- Ne pas appliquer la délibération du 24 octobre 2019 approuvée le 28 octobre 2019 établissant, pour les exercices 2020 à 2025, la taxe sur les établissements dangereux, en faveur des secteurs des cafetiers et restaurants ;
- Ne pas appliquer la délibération du 24 octobre 2019 approuvée le 28 octobre 2019 établissant, pour les exercices 2020 à 2025, la taxe sur les logements ou immeubles non affectés au logements reliés ou reliables au réseau d'égout en faveur des secteurs cafetiers et restaurants.

Cette délibération a été approuvée par Arrêté ministériel le 26 Avril 2021.

Le texte complet de la délibération peut être consulté au Service du Secrétariat communal, Maison Communale, 76, Chaussée Freddy Terwagne à 4540 Amay

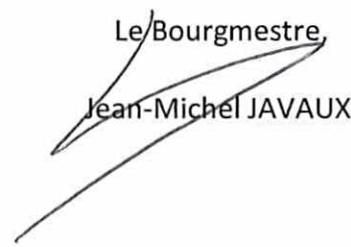
Par le Collège :

Le Directeur général,


Anne BORGHS



Le Bourgmestre,


Jean-Michel JAVAUX